



Objectif

Offrir une formation complémentaire sous forme d'un titre professionnel, en vue d'une évolution et d'une montée en compétences des concepteurs et gestionnaires d'espaces urbains et ruraux.

Ces futurs concepteurs devront mettre en application les nouvelles techniques écologiques de conception et de gestion des espaces verts, avec l'objectif de préserver et d'enrichir la biodiversité locale des espaces.

Leur réflexion s'inscrit dans une optique d'économie des ressources et de valorisation des matières en recourant à des solutions techniques appropriées.

Accès à la formation

Public concerné

Architectes paysagistes, architectes, entrepreneurs du paysage, urbanistes, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales, professionnels de la conception et de la gestion des espaces verts ou naturels ruraux ou urbains (CIF, DIF, VAE, Plan de formation...) apprentis sortants et titulaires d'un BTS « paysage » et tout demandeur d'emploi souhaitant acquérir une formation complémentaire liée à l'écoconception.

Conditions d'admissions

- Diplôme de niveau BAC +2 / BAC professionnel avec expérience professionnelle / Fortes expériences professionnelles en EV (Espaces verts)
- Motivation et sensibilité aux questions environnementales.
- Viabilité du projet professionnel



Admission après examen de dossier et entretien

(Sous réserve du financement Région)

Inscriptions :
à partir de février

Durée de la formation

- **10 mois**, de septembre à juin
- Avec un rythme d'alternance en entreprise
- Possibilité de suivre la formation par approche modulaire

Certification

* La validation de l'ensemble des UC permet l'obtention d'une attestation de compétences puis permettra l'obtention d'un titre d'éco-concepteur du paysage sous réserve d'enregistrement au RNCP (Registre National de la Certification Professionnelle).



UC 1 : Connaissances scientifiques

Etre capable de maîtriser les notions de base en écologie, agronomie, biologie, biodiversité...

UC 2 : Conservation de la biodiversité végétale

Etre capable de connaître et de reconnaître les plantes indigènes (locales) et invasives, afin de pouvoir conserver et/ou enrichir la biodiversité locale

UC 3 : Conceptions écologiques

Etre capable d'acquérir une vision systémique d'un espace, d'en déduire les atouts & les besoins pour mettre en œuvre la conception d'un aménagement écologique.

UC 4 : Gestion des espaces

Etre capable d'appréhender les grands principes de gestion des différents espaces (naturels et anthropiques).

UC 5 : Gestion de l'eau

Etre capable de connaître les moyens d'action d'un concepteur pour améliorer la qualité de l'eau.

UC 6 : Gestion des déchets verts

Etre capable de valoriser et de réduire la production de déchets verts dans l'exercice de son activité professionnelle.

UC 7 : Communication et projet professionnel

Etre capable de justifier un projet d'aménagement, de rédiger clairement une note d'intention, de pouvoir vulgariser l'information.

Etre capable d'identifier l'évolution de ses compétences et d'élaborer la stratégie de son projet professionnel.

UC 8 : Approche financière et réglementaire

Etre capable d'aborder un projet d'aménagement sous l'angle financier et dans le cadre réglementaire.

